Appel à candidatures

Mission d'appui artistique au sein de l'APEI de Denain

Proposition d'une résidence-mission lancée en direction d'un artiste de **tout domaine d'expression artistique** interrogeant la notion du **corps en mouvement** au bénéfice des publics et des professionnels de l'APEI de Denain sur la période de **février à juillet 2019**.

Date limite de dépôt de candidatures :

30 novembre 2018

Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique (Mi. A.A.) ?

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité de personnes en situation de handicap, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle prend la forme d'une résidence-mission, c'est-à-dire d'une pleine présence d'un artiste, au cours de laquelle une intense diffusion de son œuvre déjà accomplie est envisagée.

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes éducatives de l'APEI[1] de Denain accompagnant des publics en situation de handicap et plus particulièrement celle du pôle Enfance, sur le champ de la déficience intellectuelle voir du polyhandicap.

La résidence-mission :

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la résidence-mission s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec l'ensemble des professionnels de l'IME Jean Stiévenard et du SESSAD de Denain.[2]

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.
Elles permettront au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

---

[1] APEI : association de parents d'enfants inadaptés

[2] IME : institut médico-éducatif / SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile

La résidence-mission repose sur :

- **une action de diffusion de l'œuvre existante**. Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.

- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels du médico-social.

- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme Culture-Santé, l'APEI de Denain souhaite expérimenter une MiAA au sein du pôle enfance.

Les enjeux de cette résidence mission sont de :

- amener la culture et l'art à la portée de tous y compris pour les publics les plus fragiles (polyhandicaps) et permettre à chaque usager de trouver sa place dans le projet quel que soit son âge ou son handicap ;
- questionner et renouveler les regards portés sur l'ensemble des pratiques individuelles et collectives au travers d'un regard artistique, dans une réflexion d'amélioration des pratiques et de la qualité au plus près des usagers et de leurs besoins ;
- se laisser surprendre par la créativité et l'imagination notamment dans l'univers de l'accompagnement de la déficience intellectuelle et du handicap où le cadre et les contraintes peuvent être prégnants ;
- renforcer les liens de transversalité et décloisonner les échanges entre les pôles et services autour d'un projet commun porteur de sens ;
- réinterroger et valoriser les pratiques professionnelles des uns et des autres, les usages et habitudes, et produire de nouveaux dialogues riches d'enseignements partagés au sein des équipes comme avec des publics extérieurs ;
- questionner le parcours de vie des usagers, son évolution, la fluidité des transitions et surtout la place de l'usager dans les pratiques quotidiennes ;
- percuter le regard des parents sur leurs enfants et ses capacités au-delà du handicap et du regard de la société pour une véritable reconnaissance sociale ;
- favoriser l'inclusion des enfants et adolescents en situation de handicap en luttant contre les formes de représentation stigmatisantes et en s'ouvrant à et sur l'extérieur ;
- envisager dans un second temps la possibilité d'étendre ce dispositif de manière transversale avec les autres pôles de l'association afin de favoriser le croisement des publics pris en charge et ses problématiques.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste professionnel de **tout domaine d'expression artistique,** dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question du **corps en mouvement.**

Cette thématique a été imaginée comme un élément pouvant favoriser le croisement des publics pris en charge et des publics extérieurs, se décliner à travers les différents accompagnements mis en place selon les tranches d'âge, et développer leur créativité ou leur imaginaire.

L'enjeu de cette résidence sera de questionner cette notion tant sous la lorgnette du polyhandicap - qui par définition restreint la mobilité - que celle d'une approche plus globale chez le jeune déficient intellectuel présentant des difficultés de coordination et de repérage spatio-temporels. Par ailleurs, dans cette notion de corps en mouvement, le pôle enfance a restructuré son approche « activités physiques et sportives » portée par des enseignantes EPS en une approche plus globalisante avec les psychomotriciennes et les éducateurs.

- *Au-delà du geste technique, de la pratique sportive, de la rééducation réalisée, des jeux moteurs ou du sport d'équipe, comment est-il envisageable de traduire la notion du corps en mouvement d'un point de vue artistique et sensible, et d'en laisser des traces ?*

- *L'OMS[3] définit globalement la santé par la mention suivante « bien dans son corps, bien dans sa tête, bien dans son rapport aux autres » dans sa définition d'Ottawa en 1989.*
  Comment ce premier principe est-il perçu par l'artiste, alors que les corps des jeunes sont souvent entravés ou limités par les effets du handicap ?

- *Le corps en mouvement, l'activité physique et la santé*
  Le corps en mouvement et l'enseignement
  Le corps en mouvement et le rapport à l'espace, à l'environnement et à la recherche de l'autonomie
  Le corps en mouvement et l'adolescence
  Le corps en mouvement et l'apprentissage
  Le corps en mouvement et le Polyhandicap
  Le corps en mouvement et les activités de loisirs
  Le corps en mouvement et le SESSAD

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la résidence-mission est de **10 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **février et juillet 2019**. Par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité des établissements d'accueil.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste-résident dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la résidence-mission.

Afin de piloter et de suivre la résidence sur la période identifiée, sont désignés :
- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général ;
- un référent opérationnel désigné au sein de chaque structure d'accueil qui constitue l'instance de référence de l'artiste et assure le rôle d'interface avec l'ensemble des professionnels.

Leur identification est précisée en **annexe**.

Le budget maximal disponible pour cette MiAA (salariat de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **12 500 €.** Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est de préférence, détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

[3] OMS : organisme mondial de la santé

Une partie des frais annexes liés à la mission (déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par l'APEI de Denain sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Contexte

Présentation de l'association gestionnaire : l'APEI de Denain

L'APEI de Denain a été créée en 1957 à l'initiative de parents d'enfants handicapés soucieux de mettre en place des réalisations collectives au service de leurs enfants.

L'association a pour objet :

- de poursuivre au sein de l'UNAPEI[4] l'étude et la défense des intérêts moraux et matériels des enfants et adultes handicapés avec une déficience mentale,
- d'entretenir avec les familles adhérentes l'esprit familial et de solidarité nécessaire et d'apporter pour leurs enfants l'appui matériel et moral indispensable,
- de venir en aide aux familles par des renseignements et des conseils, et de mettre en œuvre tout ce qui pourrait être nécessaire pour le meilleur développement physique, intellectuel et moral de leurs enfants,
- de créer et gérer des établissements appropriés, tendant à l'éducation, la rééducation, l'adaptation, la mise au travail, l'insertion sociale et l'organisation des loisirs.

Elle gère 18 établissements et services répartis sur la ville de Denain entre le Valenciennois et le Douaisis en 5 pôles dont le pôle enfance concerné par la MiAA. Composée de près de 500 salariés, elle accompagne près de 1000 personnes handicapées sur un bassin de vie de 34 communes.

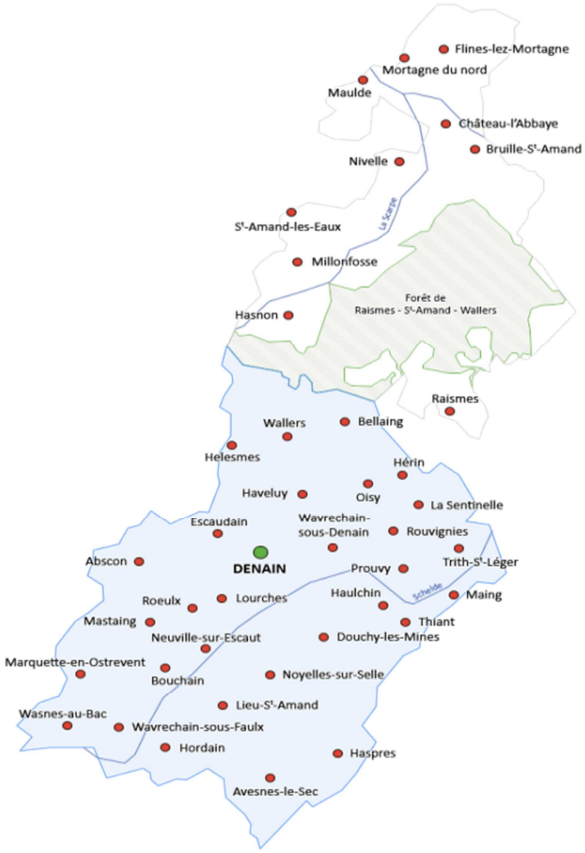

[4] UNAPEI : union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés

Présentation du pôle enfance :

Le pôle enfance (composé de l'IME et du SESSAD) accompagne les jeunes dans le cadre d'un projet personnalisé contractualisé avec les familles afin d'assurer un accompagnement optimal de la personne accueillie.

Ce projet se construit autour des objectifs principaux suivants :

- favoriser son épanouissement et le développement de toutes ses potentialités ;
- favoriser son intégration sociale, scolaire et professionnelle selon ses aptitudes ;
- favoriser l'accession à un niveau maximal d'autonomie et à sa socialisation ;
- offrir une surveillance médicale, des soins courants ou spécifiques dans la limite des moyens médicaux ;
- favoriser les échanges et les rencontres avec la famille et les représentants légaux.

L'IME Jean Stiévenard accueille170 jeunes déficients intellectuels avec ou sans troubles associés et se structure de la façon suivante :

- le SAEPH[5] accueille en semi-internat 17 enfants et adolescents polyhandicapés des 2 sexes, âgés de 4 à 20 ans**,** en situation de grande dépendance ;
- le pôle éducatif accueille environ 70 enfants âgés de 6 à 12 ans pour un accompagnement scolaire, éducatif et thérapeutique ;
- le pôle technique accueille des adolescents et jeunes adultes de 12 à 20 ans, en vue de les préparer à l'insertion sociale, scolaire et professionnelle, avec des apprentissages de savoir être, savoir-faire et agir. Ce pôle vise à développer une démarche d'initiation et de formation préprofessionnelle, à favoriser le développement de l'employabilité, à développer un projet de RAE[6], à optimiser les chances et les opportunités d'embauches. Cet accompagnement est dispensé autour de 7 ateliers - la blanchisserie, la cuisine, les espaces verts, la ferronnerie, la menuiserie, la peinture, le service hôtelier et l'entretien des locaux.

Parallèlement, l'IME accueille sur son site **le CFAS**[7] qui est un service antenne d'AGAP formation. La vocation du CFAS est d'accueillir des personnes âgées de 16 ans ou plus en situation de handicap intellectuel ou en difficulté d'apprentissage. Le parcours de formation se réalise dans le cadre de l'apprentissage. Les formations dispensées sont basées sur le principe de l'alternance, et préparent à un CAP[8].

Le SESSAD propose un accompagnement spécialisé et adapté aux jeunes déficients intellectuels âgés de 0 à 20 ans, dans leur environnement quotidien. Les suivis peuvent avoir lieu dans les différents lieux de vie et d'activités du jeune (école, domicile, crèche, clubs de loisirs…) et/ou dans les locaux du SESSAD. Celui-ci accompagne à ce jour 50 jeunes.

Afin de favoriser l'inclusion en milieu ordinaire, le pôle dispose également d'Unités d'Enseignement délocalisées ou externalisées sur l'école de Douchy-les-Mines et au collège Bayard de Denain.

Les équipes professionnelles sont constituées du personnel administratif, du personnel éducatif, social et paramédical, du personnel des services généraux (agents d'entretien, de technique, les chauffeurs, etc.), du personnel de restauration, des psychologues, des médecins et des enseignants détachés de l'Education nationale.

---

[5] SAEPH : service d'accueil pour enfants et adolescents polyhandicapés
[6] RAE : reconnaissance des acquis par l'expérience
[7] CFAS : centre de formation pour apprentis spécialisés
[8] CAP : certificat d'aptitudes professionnelles

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 30 novembre 2018 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique ;
- un extrait de casier judiciaire (volet 3) - *spécifique au contexte d'intervention liée à l'enfance et à la petite enfance.*

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) aux adresses suivantes : David.DONNEZ@apei-denain.fr et claire.gouelleu@ars.sante.fr. Merci de préciser dans l'objet du mail : MIAA APEI de Denain / Nom – Prénom du candidat

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 21 décembre 2018.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- David DONNEZ, directeur du pôle enfance ;
- Sabrina KOSTEK, chargée de projets et qualité ;
- Thérèse LEGRAND, chef de service éducatif et personne ressource pour le pôle technique ;
- Véronique WILLEMS, chef de service paramédical et de la SAEPH et personne ressource ;
- Donato GLORIA, chef de service et personne ressource pour le pôle éducatif ;
- *En tant que membres invités, Claire GOUELLEU, chargée de mission Culture-Santé DRAC/ARS Hauts-de-France et Audrey ARDOUIN, son adjointe.*

Coordinateur général

- David DONNEZ, directeur du pôle enfance

Référents opérationnels

- Pôle technique : Isabelle DUBOIS, éducatrice
- SAEPH : Emmanuelle SOYEZ, éducatrice
- Pôle éducatif : Barbara BUISSE, éducatrice
- SESSAD : Etienne BEERT, ergothérapeute

Autres partenaires impliqués dans le projet

- CFAS (Antenne AGAP sur site) / Présence de jeunes sur site complémentaire
- Association (Bureau / CA) / Implication de l'Association - communication
- Les représentants parents élus du CVS : lien avec les autres parents
- Les enseignants détachés de l'Education Nationale